



COATLOK™ U-290A FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FDS conforme au SGH: HazCom 2012 / États-Unis; SIMDUT 2015 / Canada.

SECTION 1: IDENTIFICATION

Fournisseur/Fabriquant: Huntsman Solutions Bâtiments 870 Curé Boivin

Boisbriand, Québec, Canada, J7G 2A7

450-437-0123 866-437-0223 Téléc.: 450-437-2338

info@huntsmanbuilds.com huntsmanbuildingsolutions.com/fr-CA

Identificateur SGH du produit Coatlok™ U-290A

Nom chimique : Diisocyanate de diphénylméthane (MDI).

Type de produit : Liquide.

Utilisations identifiées : Composant A d'un système de

polyurée giclé.

Numéro de téléphone en cas d'urgence: CANUTEC 613-996-6666 ou *666 (cellulaire) (24/7)

SECTION 2 IDENTIFICATION DE	ES RISQUES						
Statut OSHA/HCS	Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).						
Classement de la substance ou du mélange	CORROSION/IRRITATION CUTANÉES - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2 TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 1B TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Foetus) - Catégorie 1B TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2						
ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE SGH	INCLUANT LES CONSEILS DE PRUDENCE						
Pictogrammes de danger							
Mention d'avertissement	DANGER						
Mentions de danger	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H315 - Provoque une irritation cutanée. H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H360 - Peut nuire à la fertilité ou au foetus. H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.						
CONSEILS DE PRUDENCE							
Prévention	P201 - Se procurer les instructions avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P280 - Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection. P284 - Porter un équipement de protection respiratoire. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P260 - Ne pas respirer les vapeurs. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P272 (OSHA) - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.						
Intervention	P314 - Obtenez des soins médicaux si vous vous sentez mal. P308 + P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Obtenir des soins médicaux. P304 + P341 (OSHA) + P312 - EN CAS D'INHALATION: Si la respiration est difficile, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P302 + P352 + P363 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux. P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Obtenir des soins médicaux.						

Stockage	P405 - Garder sous clef.					
Élimination	P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations ocales, régionales, nationales et internationales.					
DANGERS NON CLASSIFIÉS AIL	LEURS (DNCA)					
Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucun connu.					
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucun connu.					

SECTION 3: COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS							
Substance/préparation	Mélange						
Nom chimique	Diisocyanate de diphénylméthane (MDI)						
NUMÉRO CAS / AUTRES IDENTI	NUMÉRO CAS / AUTRES IDENTIFICATEURS UNIQUES						
Numéro CAS	Non applicable.	Non applicable.					
Code du produit	Non disponible.						
NOM DES INGRÉDIENTS		Numéro CAS	%				
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediy hydroxy-, polymérisé avec 1,1'- bis[isocyanatobenzène],termi	·méthylène-	96328-90-4	≥50 - <75				
Diisocyanate de méthylènedip	hényle	26447-40-5	≥10 - <17				
Diisocyanate-4,4' de diphényl	méthane	101-68-8	≥10 - <17				
Phtalate de dioctyle secondai	re	117-81-7 ≥5 - <10					

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

SECTION 4: PREMIERS SOINS						
DESCRIPTION DES PREMIERS SOINS NÉCESSAIRES						
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.					
Inhalation	Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.					
Contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.					
Ingestion	Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de établissement et consulter un médecin immédiatement.					
SYMPTÔMES/EFFETS LES PLUS	IMPORTANTS, AIGUS OU RETARDÉS					
EFFETS AIGUS POTENTIELS SUF	R LA SANTÉ					
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.					

Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.				
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.				
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu.				
SIGNES/SYMPTÔMES DE SUREX	POSITION				
Contact avec les yeux	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation, larmoiement, rougeur.				
Inhalation	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : irritation des voies respiratoires, toux, respiration sifflante et difficultés respiratoires, asthme, poids foetal réduit, augmentation de la mortalité fœtale, malformations du squelette.				
Contact avec la peau	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : irritation, rougeur, poids foetal réduit, augmentation de la mortalité fœtale, malformations du squelette.				
Ingestion	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : poids foetal réduit, augmentation de la mortalité fœtale, malformations du squelette.				
INDICATIONS QUANT À LA NÉC	ESSITÉ ÉVENTUELLE D'UNE PRISE EN CHARGE MÉDICALE IMMÉDIATE OU D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL				
Note au médecin traitant	En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.				
Traitements particuliers	Pas de traitement particulier.				
Protection des sauveteurs	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.				

Voir Information toxicologique (section 11)

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE						
Agents extincteurs appropriés	Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO ₂ , de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.					
Agents extincteurs inappropriés	Aucun connu.					
Dangers spécifiques du produit	Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.					
Produits de décomposition thermique dangereux	Par le feu: monoxyde de carbone, de l'azote, des traces de HCN, de l'hydrogène, de vapeurs ou d'aérosols d'oxydes MDI.					
Mesures spéciales de protection pour les pompiers	Aucune mesure spéciale n'est requise.					
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.					

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DÉVERSEMENT ACCIDENTEL						
PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE						
Pour le personnel non affecté aux urgences	le prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation déquate. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni narcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une entilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation st inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.					
Intervenants en cas d'urgence	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».					
Précautions environnementales	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).					
MÉTHODES ET MATÉRIAUX POL	JR L'ISOLATION ET LE NETTOYAGE					
Déversement	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que					

le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

SECTION 7: MANUTENTION ET I	SECTION 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE					
PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR ASSURER LA MANUTENTION DANS DES CONDITIONS DE SÉCURITÉ						
Mesures de protection	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée, d'asthme, des allergies ou une maladie respiratoire chronique ou récidivante, ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologuée fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.					
Conseils sur l'hygiène générale au travail	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas.					
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.					
Température de Stockage	15 - 30°C (59 - 85°F) (minimum - maximum).					
Durée de Vie	6 Mois.					

SECTION S. CONTROL E DE	E L'EVROSITION ET R	POTECTIO	ON INIDIMI	חובו ו ב							
SECTION 8: CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE PARAMÈTRES DE CONTRÔLE											
ÉTATS-UNIS											
LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE											
NOM DES INGRÉDIENTS				Limite	es d'exp	osition					
Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane				ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015). TWA: 0.005 ppm 8 heures. NIOSH REL (États-Unis, 10/2013). CEIL: 0.2 mg/m³ 10 minutes. CEIL: 0.02 ppm 10 minutes. TWA: 0.05 mg/m³ 10 heures. TWA: 0.005 ppm 10 heures. OSHA PEL (États-Unis, 2/2013). CEIL: 0.2 mg/m³ CEIL: 0.02 ppm							
Phtalate de dioctyle secondaire				ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015). TWA: 5 mg/m³ 8 heures. NIOSH REL (États-Unis, 10/2013). STEL: 10 mg/m³ 15 minutes. TWA: 5 mg/m³ 10 heures. OSHA PEL (États-Unis, 2/2013). TWA: 5 mg/m³ 8 heures.							
CANADA											
LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE MPT (8 heure				es)	s) LECT (15 mins) Plafond						
INGRÉDIENT	Nom de la liste	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	Notations
Diisocyanate-4,4' de	US ACGIH 3/2015	0.005	-	-	-	-	-	-	-	-	
diphénylméthane	AB 4/2009	0.005	0.05	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 2/2015	0.005	-	-	-	-	-	0.01	-	-	[1][3]

	ON 7/2015	0.005	=	-	-	=	=	-	-	-	
	QC 1/2014	0.005	0.051	-	-	-	-	-	-	-	[3]
Diisocyanate de	BC 2/2015	0.005	-	-	-	-	-	0.01	-	-	
méthylènediphényle	ON 7/2015	0.005	=	-	-	=	=	0.02	-	-	
Phtalate de dioctyle	US ACGIH 3/2015	-	5	-	-	-	-	-	-	-	
secondaire	AB 4/2009	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[3]
	BC 2/2015	-	5	-	-	-	-	-	-	-	
	ON 7/2015	-	3	-	-	5	=	-	-	-	
	QC 1/2014	-	5	-	-	10	-	-	-	-	

[1]Absorbé par la peau. [3] Sensibilisation cutanée.

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.
NINDIVIDUELLES
Après manipulation de produits chimiques, se laver les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
Se munir d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES					
État physique	Liquide.				
Couleur	Jaunâtre.				
Odeur	Aromatique.				
Seuil de l'odeur	Non disponible.				
На	Non disponible.				
Point de fusion	Non disponible.				
Point d'ébullition	Non disponible.				
Point d'éclair	>188°C (>370°F)				
Vitesse d'évaporation	Non disponible.				
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.				

Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)	Non disponible.
Pression de vapeur	0.000019 kPa (0.00014 mm Hg) [température ambiante]
Densité de vapeur	8.5 [Air = 1]
Densité relative@ 77°F (25°C)	1.08 à 1.09
Solubilité	Réagit lentement avec l'eau et dégage du bioxyde de carbone.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité @ 77°F (25°C) (cps)	900 à 1400
Volatilité	Non disponible.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
Réactivité	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	Éviter l'exposition à l'humidité et à des températures élevées pour protéger la qualité du produit.
Matériaux incompatibles	L'eau, les amines, les bases fortes, les alcools. Alliages de cuivre corrosifs et l'aluminium.
Produits de décomposition dangereux	Par le feu: monoxyde de carbone, oxydes d'azote, des traces de HCN, de l'hydrogène, des vapeurs ou des aérosols de MDI.

QUE							
COLOGIG	UES - TO	XICITÉ AIGUË					
Résultat			Espèces	Dosage			Exposition
LD50 Orale		Rat	9200 mg/kg		-		
DL50 C	utané		Lapin	25 g/kg		-	
DL50 O	rale		Rat	30 g/kg			-
COLOGIC	UES- IRR	ITATION / CORROS	SION				
Résulta	t		Espèces	Potent	tiel Exposition		Observation
Yeux- Modérément irritant			Lapin	-	100 mg		-
Yeux- Léger irritant			Lapin	-	24	h. 500 mg	-
Yeux- Léger irritant			Lapin	-	50	00 mg	-
Peau- Léger irritant		ant	Lapin	-	24	h. 500 mg	-
			•				
OSHA	CIRC	NTP		A	ACGIH	EPA	NIOSH
-	3	-		-		-	-
-	2B	Raisonnablement prévu comme un cancérogène pour les humains.			43	-	+
	Résulta LD50 C DL50 C DL50 C COLOGIG Résulta Yeux- M Yeux- L Yeux- L Peau- L OSHA -	Résultat LD50 Orale DL50 Cutané DL50 Orale COLOGIQUES - IRR Résultat Yeux- Modéréme Yeux- Léger irrit Yeux- Léger irrit Peau- Léger irrit OSHA CIRC - 3	Résultat LD50 Orale DL50 Cutané DL50 Orale COLOGIQUES - IRRITATION / CORROS Résultat Yeux- Modérément irritant Yeux- Léger irritant Yeux- Léger irritant Peau- Léger irritant OSHA CIRC NTP - 3 - - 2B Raisonnablement comme un cance	Résultat Espèces LD50 Orale Rat DL50 Cutané Lapin DL50 Orale Rat COLOGIQUES- IRRITATION / CORROSION Résultat Espèces Yeux- Modérément irritant Lapin Yeux- Léger irritant Lapin Yeux- Léger irritant Lapin Peau- Léger irritant Lapin OSHA CIRC NTP - 3 - 2B Raisonnablement prévu comme un cancérogène po	Résultat Espèces Dosage LD50 Orale Rat 9200 DL50 Cutané Lapin 25 g/k DL50 Orale Rat 30 g/k COLOGIQUES- IRRITATION / CORROSION Résultat Espèces Potent Yeux- Modérément irritant Lapin - Yeux- Léger irritant Lapin - Yeux- Léger irritant Lapin - Peau- Léger irritant Lapin - OSHA CIRC NTP A - 2B Raisonnablement prévu comme un cancérogène pour	Résultat Espèces Dosage LD50 Orale Rat 9200 mg/kg DL50 Cutané Lapin 25 g/kg DL50 Orale Rat 30 g/kg COLOGIQUES- IRRITATION / CORROSION Résultat Espèces Potentiel Ex Yeux- Modérément irritant Lapin - 10 Yeux- Léger irritant Lapin - 50 Peau- Léger irritant Lapin - 24 OSHA CIRC NTP ACGIH - 3 28 Raisonnablement prévu comme un cancérogène pour	Résultat Espèces Dosage LD50 Orale Rat 9200 mg/kg DL50 Cutané Lapin 25 g/kg DL50 Orale Rat 30 g/kg COLOGIQUES- IRRITATION / CORROSION Résultat Espèces Potentiel Exposition Yeux- Modérément irritant Lapin - 100 mg Yeux- Léger irritant Lapin - 24 h. 500 mg Yeux- Léger irritant Lapin - 500 mg Peau- Léger irritant Lapin - 24 h. 500 mg Peau- Léger irritant Lapin - 500 mg Poeau- Léger irritant Lapin - 24 h. 500 mg Peau- Léger irritant Lapin - 500 mg Peau- Léger irritant Lapin - 24 h. 500 mg Résultat Espèces Potentiel Exposition Lapin - 24 h. 500 mg Peau- Léger irritant Lapin - 500 mg Peau- Léger irritant Lapin - 24 h. 500 mg Résultat Espèces Potentiel Exposition ACGIH EPA - 3

Il n'existe aucune donnée dis	ponible.						
TÉRATOGÉNICITÉ							
Il n'existe aucune donnée dis	ponible.						
TOXICITÉ SYSTÉMIQUE POUR	CERTAINS	ORGANES CIBLES -	- EXPOSITION UNIQUE				
NOM DU PRODUIT OU DE L'INC	GRÉDIENT	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles			
Diisocyanate de méthylèned	iphényle	phényle Catégorie 3 Non applicable. Irritation des voie respiratoires.					
Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane		Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires.			
TOXICITÉ POUR CERTAINS OR	GANES CIB	LES - EXPOSITION	S RÉPÉTÉES				
NOM DU PRODUIT OU DE L'INC	GRÉDIENT	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles			
Diisocyanate de méthylèned	iphényle	Catégorie 2	Indéterminé.	Indéterminé.			
Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane		Catégorie 2	Indéterminé.	Indéterminé.			
RISQUE D'ABSORPTION PAR A	SPIRATION						
Il n'existe aucune donnée dis	ponible.						
INFORMATIONS SUR LES VOIE	S D'EXPOS	TION PROBABLES					
Contact cutané. Contact ave	c les yeux.	Inhalation. Ingest	ion.				
EFFETS AIGUS POTENTIELS SI	JR LA SAN1	É					
Contact avec les yeux	Provoque	une sévère irritat	ion des yeux.				
Inhalation		r les voies respira ultés respiratoires	atoires. Peut provoquer des symptômes allerg par inhalation.	iques ou d'asthme ou			
Contact avec la peau	Provoque	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.					
Ingestion Aucun effet important ou danger critique connu.							
SYMPTÔMES CORRESPONDAN	IT AUX CAF	ACTÉRISTIQUES P	HYSIQUES, CHIMIQUES ET TOXICOLOGIQUES				
Contact avec les yeux	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation, larmoiement, rougeur.						
Inhalation	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : irritation des voies respiratoires, toux, respiration sifflante et difficultés respiratoires, asthme, poids foetal réduit, augmentation de la mortalité fœtale, malformations du squelette.						
Contact avec la peau	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : irritation, rougeur, poids foetal réduit, augmentation de la mortalité fœtale, malformations du squelette.						
Ingestion	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : poids foetal réduit, augmentation de la mortalité fœtale, malformations du squelette.						
EFFETS RETARDÉS, EFFETS IM	IMÉDIATS E	T EFFETS CHRONI	QUES D'UNE EXPOSITION À COURT OU LONG T	ERME			
EXPOSITION DE COURTE DUR	ÉE						
Effets immédiats possibles	Aucun eff	et important ou c	langer critique connu.				
Effets différés possibles	Aucun eff	et important ou c	langer critique connu.				
EXPOSITION DE LONGUE DUR	ÉE						
Effets immédiats possibles	Aucun effet important ou danger critique connu.						
Effets différés possibles	Aucun eff	et important ou c	langer critique connu.				
EFFETS CHRONIQUES POTENT	TELS SUR L	A SANTÉ					
Généralités Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.							
Cancérogénicité	Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.						
Mutagénicité	tagénicité Aucun effet important ou danger critique connu.						
Tératogénicité	Peut nuire au foetus.						
Effets sur le développement							
Effets sur la fertilité	Peut nuire	e à la fertilité.					

MESURES NUMÉRIQUES DE LA TOXICITÉ - ESTIMATIONS DE LA TOXICITÉ AIGUË				
VOIE	VOIE Valeur ETA			
Inhalation (poussières et brouillard)	5.129 mg/l			

SECTION 12: INFORMATION SUR L'ECOLOGIE							
TOXICITÉ							
NOM DU PRODUIT OU DE L'INGRÉDIENT	Résultat	Espèces	Exposition				
Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane	Aiguë CI50 1.5 mg/l	Algues	72 h.				
Phtalate de dioctyle secondaire	Aiguë CE50 31000000 µg/l Eau de mer	Algues - Gymnodinium breve	96 h.				
	Aiguë CE50 133 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex - Néonate	48 h.				
	Aiguë CL50 690 μg/l Eau douce	Poisson - Ictalurus punctatus	96 h.				
	Chronique NOEC 109 µg/l Eau douce	Crustacés - Eurytemora affinis - Nauplius	21 jours				
	Chronique NOEC 77 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours				
	Chronique NOEC 502 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss - OEuf	90 jours				
PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ							
Il n'existe aucune donnée disponible.							
POTENTIEL BIOACCUMULATIF							
NOM DU PRODUIT OU DE L'INGRÉDIENT	LogPoe	FBC	Potential				
Diisocyanate de méthylènediphényle	4.51	200	faible				
Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane	4.51	200	faible				
Phtalate de dioctyle secondaire	7.6	1380	Élevée.				
MOBILITÉ DANS LE SOL							
Coefficient de répartition sol/eau (Koc)	Coefficient de répartition sol/eau (Koc) Il n'existe aucune donnée disponible.						
Effets nocifs divers	Aucun effet important ou danger critique connu.						

	The same of the sa						
SECTION 13: CONSIDÉRATIONS LORS DE L'ÉLIMINATION MÉTHODES D'ÉLIMINATION Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit des solutions et de tous							
	chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.						
ETATS-UNIS - LISTE "P" RCRA DÉCHETS DANGEREUX TOXIQUE							
NOM DU PRODUIT OU DE L'INGRÉDIENT	No CAS	Statut	Numéro de référence				
Phtalate de dioctyle secondaire	117-81-7 Référencé U028						

SECTION 14: INFROMATION RELATIVE AU TRANSPORT				
DOT				
Numéro NU Non réglementé.				

Nom officiel d'expédition NU	-
Classe(s) de danger relative(s) au transport	-
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	Non.
Autres informations	-
TDG	
Numéro NU	Non réglementé.
Nom officiel d'expédition NU	-
Classe(s) de danger relative(s) au transport	-
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	Non.
Autres informations	-
IMDG	
Numéro NU	Non réglementé.
Nom officiel d'expédition NU	-
Classe(s) de danger relative(s) au transport	-
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	Non.
Autres informations	-
IATA	
Numéro NU	Non réglementé.
Nom officiel d'expédition NU	-
Classe(s) de danger relative(s) au transport	-
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	Non.
Autres informations	-
AERG : Non applicable.	

AERG: Non applicable.

OT-RQ Détails	Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane : 5000 lb / 2270 kg Phtalate de dioctyle secondaire: 100 lb / 45.4 kg [12.164 gal / 46.045 L]
Protections spéciales pour l'utilisateur	Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Non disponible.

SECTION 15: INFROMATION RÉGLEMENTAIRE					
ÉTATS-UNIS	ÉTATS-UNIS				
Réglementations États-Unis	TSCA 8(a) PAIR: Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane; Diisocyanate de méthylènediphényle. Exemption/Exemption partielle TSCA 8(a) CDR: Indéterminé. TSCA 8(c) appels/enregistrement de SAR: Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane; Diisocyanate de méthylènediphényle Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus. CWA (Clean Water Act) 307: Diisocyanate-4,4' de diphenylmethane, Phtalate de dioctyle secondaire.				
Article 112(b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs) du Clean Air Act (Lo sur la pureté de l'air)					

Substances de catégorie 1 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)	Non inscrit.						
Substances de catégorie 2 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)	Non inscrit.						
Produits chimiques de la liste 1 de la DEA (précurseurs chimiques)	Non inscrit.						
Produits chimiques de la liste 2 de la DEA (produits chimiques essentiels)	Non inscrit.						
SARA 302/304 INFORMATION SUR LES COM	POSANTS						
Aucun produit n'a été trouvé.							
SARA 311/312							
CLASSIFICATION							
Risque immédiat (aigu) pour la santé. Dans	ger d'intoxica	ition différ	ée (chronique).			
INFORMATION SUR LES COMPOSANTS							
NOM DU PRODUIT OU DE L'INGRÉDIENT	%	Risques d'incendie	Décompression soudaine	Réactif	Risque immédia (aigu) pour la sa		
Poly[oxy(méthyl-1,2éthanediyle)],.alphahydroomégahydroxy-, polymérisé avec 1,1'-méthylène-bis[isocyanatobenzène], terminaison isocyanate	≥50 - <75	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.	
Diisocyanate de méthylènediphényle	≥10 - <17	Non.	Non.	Non.	Oui.	Oui.	
Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane	≥10 - <17	Non.	Non.	Non.	Oui.	Oui.	
Phtalate de dioctyle secondaire	≥5 - <10	Non.	Non.	Non.	Non.	Oui	
SARA 313					•		
	Nom du pro	oduit			Numéro CA	S %	
Feuille R - Exigences en matière de	Diisocyanat	:e-4,4' de	diphénylmétha	ine	101-68-8	≥10 - <30	
rapport	Phtalate de	dioctyle s	econdaire		117-81-7	≥5 - <10	
Avis du fournisseur	Diisocyanat	:e-4,4' de	diphénylmétha	ine	101-68-8	≥10 - <30	
	Phtalate de	dioctyle s	econdaire		117-81-7	≥5 - <10	
Il est impératif que les avis SARA 313 ne so copies et redistribution des avis joints aux					t redistributio	n de la FDS incluent les	
RÉGLEMENTATIONS D'ÉTAT							
Illinois	Les compos Phtalate de			toriés : Diis	socyanate-4,4	' de diphénylméthane,	
Massachusetts	Les compos Phtalate de	sants suiva dioctyle s	ants sont réper secondaire.	toriés : Diis	socyanate-4,4	' de diphénylméthane,	
New York	Les composants suivants sont répertoriés : Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane, Phtalate de dioctyle secondaire.						
New Jersey	Les composants suivants sont répertoriés : Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane; Diisocyanate de méthylènediphényle, Phtalate de dioctyle secondaire.						
Pennsylvanie	Les composants suivants sont répertoriés : Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane, Phtalate de dioctyle secondaire.						
Rhode Island	Les composants suivants sont répertoriés : Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane, Phtalate de dioctyle secondaire.						
CALIFORNIE PROP. 65							
NOM DU PRODUIT OU DE L'INGRÉDIENT	Cancer	Cancer Effet sur la Pas de niveau de reproduction risque significatif acceptable					
Phtalate de dioctyle secondaire	Oui. Oui. Oui. 410 microgram/jour (ingestion)						
CANADA	<u> </u>						
LISTES CANADIENNES							

INRP canadien	Les composants suivants sont répertoriés : Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane, Phtalate de dioctyle secondaire.	
Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)	Les composants suivants sont répertoriés : Phtalate de dioctyle secondaire	
Inventaire du Canada	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.	
LISTES INTERNATIONALES - RÉPERTOIRE NATIONAL		
Australie	Indéterminé.	
Chine	Indéterminé.	
Europe	Indéterminé.	
Japon	Indéterminé.	
Malaisie	Indéterminé.	
Nouvelle-Zélande	Indéterminé.	
Philippines	Indéterminé.	
République de Corée	Indéterminé.	
Taïwan	Indéterminé.	

SECTION 16: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES		
HISTORIQUE		
Préparé par		Huntsman Solutions Bâtiments- Département technique.
Date de Préparation (aaaa-mm-jj)		2016-11-08
Dernière Révision (aaaa-mm-jj)		2022-08-23
LÉGENDE DES ABRÉVIATIONS		
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë	
FBC	Facteur de bioconcentration	
SGH	Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	
IATA	Association internationale du transport aérien	
CVI	Conteneurs en Vrac Intermédiaires	
code IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses	
LogKoe	Coefficient de partage octanol/eau	
MARPOL 73/78	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)	
NU	Nations Unies	

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

